

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

1- Approbation du compte administratif 2014 : budget principal

Section de fonctionnement		Dépenses :	4 939 383.10 €
		Recettes :	6 096 637.03 €
Résultat de fonctionnement			1 157 253.93 €
Section d'investissement	Dépenses :	Dépenses de l'exercice :	3 301 105.40 €
		Reste à réaliser, à reporter :	1 053 719.31 €
	Recettes :	Recettes de l'exercice :	2 213 611.19 €
		Reste à réaliser, à reporter :	1 788 050.00 €
Résultat d'investissement			- 353 163.52 €
Résultat Global 2014			+ 804 090.41 €

Par 23 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 abstentions, le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2014.

2- Approbation du Compte Administratif 2014 : budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval »

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2014 du lotissement « les jardins de Keruzanval ».

3- Approbation du Compte Administratif 2014 : budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval »

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2014 du lotissement « les hauts de Keruzanval ».

4- Compte de Gestion 2014 : budget principal

Monsieur Gilbert Gourvenec, Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2014 du budget principal et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2014 du budget principal.

5- Compte de gestion 2014 : budget annexe « lotissement les jardins de keruzanval »

Le Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement des jardins de Keruzanval ».

6- Compte de gestion 2014 : budget annexe « lotissement les hauts de keruzanval »

Le Trésorier Municipal de la commune a présenté le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2014 du budget annexe « lotissement des hauts de Keruzanval ».

7- Affectation des résultats 2014 : budget principal

La comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2014 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.157.253,93 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité : a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2014, à savoir : 500.000 € et a affecté le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante : 500.000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2015 ; 657.253,93 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2015.

8- Budget primitif 2015 : budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 131 145.00	Produits de services, du domaine	277 750.00
Charges de personnel et frais assimilés	2 314 000.00	Impôts et taxes	3 224 699.07
Atténuation de produits	584 517.00	Dotations subventions participations	1 265 550.00
Autres charges de gestion	879 863.00	Autres produits de gestion courante	94 000.00
Charges financières	145 600.00	Atténuation de charges	43 000.00
Charges exceptionnelles	1 800.00	Travaux en régie	43 000.00
Dotation aux amortissements	190 000.00	Produits exceptionnels	0.00
Dépenses imprévues	24 891.00		
Virement à la section d'investissement	400 000.00	RECETTES de L'EXERCICE	4 947 999.07
DEPENSES de L'EXERCICE	5 605 253.00	Excédent antérieur reporté	657 253.93
TOTAL de la section :	5 605 253.00	TOTAL de la section :	5 605 253.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 4 539 518.00 €

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats et travaux s'établit comme suit :

Opérations	Crédits ouverts	Opérations	Crédits ouverts
Opérations (constructions, installations, matériel et outillage)			
Médiathèque	5 000.00	Restructuration salle de Tennis de table et de danse	8 000.00
Embellissement de la ville	19 248.00	Travaux de sécurité dans les bâtiments	27 000.00
Cimetière	15 938.48	Le sport	81 833.00
Ecoles	103 503.00	Mise aux normes accessibilité	40 000.00
Services techniques	43 850.00	Développement durable et Economie d'énergie	15 824.00
Vie associative	28 280.00	Pétanque	100 000.00
Mairie	93 357.00	Fort de Penfeld	368 548.00
Maison de l'Enfance	15 000.00	Restructuration du complexe sportif Louis Ballard	63 500.00
Terrain synthétique	800 000.00	Restruct. De l'école Pauline Kergomard	977 142.84
Equipements culturels	51 100.00		
TOTAL : 2 858 124.32 €			
Immobilisations hors opérations : 126 315.99 €			
TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 2 984 440.31€			

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2015.

9- Vote des taux d'imposition 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

Impôt concerné	Taux 2014	Variation 2015	Taux 2015
Taxe d'habitation	22,57 %	0 %	22,57 %
Foncier bâti	20,19 %	0 %	20,19 %
Foncier non bâti	46,56%	0 %	46,56%

10- Budget primitif 2015 : budget annexe « lotissement les jardins de keruzanval »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

11- Budget primitif 2015 : budget annexe « lotissement les hauts de keruzanval »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

12- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2014 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

13- Information au Conseil Municipal : liste des marchés conclus en 2014

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

14- Renouvellement de la convention avec l'Ecole de Musique et de Danse

Suite à l'intégration de l'école de musique et de danse dans les locaux de l'espace Marcel Pagnol, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 15 mars 2012 afin de définir les conditions de leur mise à disposition par la ville de Guilers, la participation financière au fonctionnement de l'école de Musique et de Danse et les droits et obligations des parties. Celle-ci arrivant à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

15- Convention concernant le local Racines et Patrimoine

L'Association Racines et Patrimoine a formulé une demande afin qu'il lui soit proposé un local disposant d'un placard et d'un espace de stockage. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition de la salle Topaze située à l'espace Marcel Pagnol avec l'Association « Racines et Patrimoine » et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

16- Renouvellement de la convention avec le club émeraude

Le Club Emeraude occupe des locaux à l'Espace Marcel Pagnol depuis 2010. La convention de mise à disposition de locaux qui définit les conditions dans lesquelles la ville de Guilers met à disposition ces locaux ainsi que les droits et obligations des parties arrive à échéance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention avec le Club Emeraude et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

17- Convention avec l'école Sainte Thérèse

La convention entre la mairie et l'OGEC de l'école Sainte Thérèse arrive à échéance, il convient de la renouveler. Elle reprend les modalités de versement de la subvention de fonctionnement lié à l'enseignement ainsi que les modalités de calcul et de versement de la subvention pour la restauration scolaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.

18- Tarifs pour la vente de crêpe par l'espace jeunes

Les jeunes fréquentant l'espace jeunes ont été formés à la préparation des crêpes et ils souhaitent développer les actions d'autofinancement. Il n'existe pas actuellement de tarifs pour la vente de crêpes, *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la proposition de tarifs faite à savoir, sur place : crêpe sans garniture, à l'unité 50cts ; Crêpe garnie; à l'unité 1 € - à emporter : la douzaine 5 €.*

19- Politique de régulation des collections de la Médiathèque

La réinformatisation des bibliothèques de Brest métropole touche à sa fin et sera déployée dans les structures mi-octobre. La commune de Guilers va donc travailler en collaboration avec les autres communes de Brest métropole à compter de cette date (même catalogue, même portail documentaire et par conséquent même méthodologie de travail). Dans cette optique, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la politique de désherbage à mettre en œuvre afin d'avoir une cohérence dans les différents fonds des médiathèques.*

20- Désaffectation et cession d'un chemin à Kermabiven – conclusions de l'enquête publique.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil municipal a prononcé la désaffectation de ce chemin rural en vue de sa cession à Madame DALIDEC et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner au préalable l'ouverture d'une enquête publique. L'enquête publique s'est déroulée du 23 février 2015 au 09 mars 2015 inclus. A l'issue de cette procédure, le commissaire enquêteur a remis à la commune son rapport et ses conclusions. *Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur et à l'unanimité a autorisé la cession du chemin à Madame DALIDEC, dans des conditions juridiques et financières qui feront l'objet d'une délibération ultérieure de cette assemblée.*

21- Désaffectation et cession d'un chemin dans la Z.A.C. de Pen ar C'hoat – conclusions de l'enquête publique.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil municipal a prononcé la désaffectation du chemin rural en vue de sa cession à Monsieur et Madame JOANNIC et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique. L'enquête publique s'est déroulée du 23 février 2015 au 09 mars 2015 inclus. A l'issue de cette procédure, le commissaire enquêteur a remis à la commune son rapport et ses conclusions. *Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur et à l'unanimité, a autorisé la cession, à Monsieur et Madame JOANNIC, de la portion de chemin entourant leur propriété, dans des conditions juridiques et financières qui feront l'objet d'une délibération ultérieure de cette assemblée.*

22-Contrat de ville : approbation du contrat 2015-2020

Le contrat de ville 2015-2020 du territoire de Brest métropole doit permettre d'agir pour plus d'égalité sociale et territoriale, au service du vivre ensemble et de la qualité de vie pour tous les habitants de la métropole. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le contrat de ville de Brest métropole présenté et autorisé le Maire à le signer.*

23- Contrat de proximité - Approbation du programme de travaux 2015 de proximité Voirie et Espaces verts sur la commune de Guilers

Brest métropole a mis en place un nouveau système de gouvernance innovant autour de la programmation des travaux sur l'espace public et a acté le principe de l'approbation de celle-ci par les communes. Des enveloppes budgétaires allouées à ces travaux de proximité ont été définies sur l'ensemble des territoires. Un contrat de proximité organise cette nouvelle gouvernance et formalise les relations entre les communes et Brest métropole. Il prévoit l'approbation de la programmation des travaux annuelle par les conseils municipaux des communes membres. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer avec Brest métropole le contrat de proximité territoriale et a approuvé le programme prévisionnel de travaux de proximité pour l'année 2015.*

24- Construction du terrain de football synthétique : validation de l'avant-projet définitif

Le Conseil Municipal a approuvé en décembre 2014 le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la construction du terrain de football synthétique et l'aménagement des installations sportives pour la pratique du football au complexe sportif Louis Ballard. Après s'être fait exposer l'avant-projet et le coût estimatif de celui-ci, *le Conseil Municipal a validé l'avant-projet détaillé présenté et le montant estimatif des travaux, a inscrit les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération au budget primitif 2015, a autorisé le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, à retenir les entreprises après avis de la commission d'appel d'offres et à signer les marchés et a autorisé le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles les travaux liés à l'opération pourraient être éligibles auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles d'apporter leur financement par 24 voix pour et 5 abstentions.*

25- Dénomination des lieux-dits de la commune et modification de la signalétique

L'Office de la Langue Bretonne a réalisé une étude toponymique et signalétique des lieux-dits sur le territoire de Brest Métropole. Par délibération en date du 13 décembre 2007, la commune de Guilers a validé la mise en place d'une signalétique des lieux dits en adéquation avec cette étude. Depuis, des précisions ont été apportées par les services de Brest Métropole. *Le Conseil Municipal, par 20 avis favorables et 9 abstentions a approuvé les mentions devant apparaître sur les nouveaux panneaux de signalétique et sollicite Brest Métropole afin que l'ensemble de la rénovation de la signalétique des lieux-dits soit entreprise en reprenant les mentions comme indiquées dans le tableau présenté.*

26- Vœu pour que le département de Loire-Atlantique soit intégré à la région Bretagne

Un vœu pour que le département de Loire-Atlantique soit intégré à la région Bretagne a été proposé au Conseil Municipal. *Par 25 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal appelle l'ensemble des parlementaires, de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que les élus locaux des départements et des régions concernés, à mettre en œuvre les mécanismes disponibles pour aboutir à une Bretagne à cinq départements, plus cohérente, plus forte, et pleinement conforme à notre histoire.*